



Croissance verte, emplois verts : quelle réalité pour demain ?

Quand on parle de la croissance verte, on évoque l'économie qui, à long terme, utilise moins voire mieux la ressource énergétique et

les matières premières non renouvelables. L'éclosion de ces nouveaux marchés, initiés par le Grenelle Environnement, nécessite une adaptation des emplois et exige, dès aujourd'hui, la formation des salariés aux **nouvelles compétences** et aux **nouveaux modes d'organisation du travail** qu'impose la croissance verte. Une réelle opportunité s'offre à la compétitivité et à l'emploi en France !

Le plan de mobilisation fixé par le Grenelle Environnement se focalise sur 18 filières dont 3 dans le domaine du Génie Electrique et Climatique : énergies renouvelables ; constructions électriques, mécaniques et réseaux ; Bâtiment. Les métiers du génie électrique et climatique représentés par le SERCE sont ainsi depuis quelques années pleinement concernés par l'impact écologique qui implique l'intégration de nouvelles technologies. Sur ces marchés, le potentiel de débouchés est important mais il réclame des compétences que seules des formations spécifiques peuvent apporter. Ces évolutions nécessitent également une réorganisation au sein des entreprises en faveur d'une approche plus globale incluant :

- **une dimension « étude »** : développement du volet diagnostics énergétiques, audits, études... toutes les étapes en amont qui identifient les solutions adaptées à la réalisation des travaux.
- **la dimension « maintenance et exploitation »** : amélioration des performances sur le plan énergétique sans altérer la productivité à court, moyen et long terme.

Pour encourager le développement des bonnes pratiques en matière énergétique, des outils sont mis en place et soutenus par le Grenelle Environnement :

- **Diagnostic de performance énergétique (DPE)** : bilan complet de la consommation d'énergie d'un bien immobilier.
- **Contrat de performance énergétique (CPE)** : engagement de résultats en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, dans la durée.
- **Certificat d'économies d'énergie (CEE)** : obligation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux fournisseurs d'énergie.

Génie électrique et climatique : secteur moteur de la croissance verte

« Comme toujours, la valeur de l'ingénieur vient de sa capacité à choisir les bonnes solutions présentes sur le marché et à les intégrer de manière performante. Et comme il n'existe pas d'enseignement idéal conjuguant tous ces savoir-faire, c'est donc la formation dans un cadre professionnel et l'expérience qui permet d'acquérir et de consolider des compétences », précise M. Xavier Chaumont, Président de la Commission Efficacité énergétique du SERCE.

Dans ce sens, le SERCE mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'efficacité énergétique :

- un **dialogue permanent avec le Ministère de l'Education Nationale** et la signature d'une trentaine d'accords de partenariat avec des écoles favorise la professionnalisation des formations.
- la création d'un **label Efficacité Energétique SERCE** permet aux chargés d'affaires d'acquérir les bases réglementaires françaises et européennes. Par ailleurs, une formation de 5 jours proposée par le SERCE développe la capacité de conseil dans l'approche globale des besoins énergétiques, la préconisation de solutions adaptées et l'optimisation des applications techniques.
- la mise en place d'un **groupe de travail dédié au photovoltaïque** : soutien du projet de texte obligeant l'attestation de conformité aux règles d'installation dans le domaine du photovoltaïque.
- la mise en place d'un groupe de travail avec ERDF pour **caractériser les émissions de GES des chantiers d'installation de réseaux de distribution**.

Table ronde du SERCE : échange et mobilisation des parties prenantes

Afin de promouvoir la croissance verte et débattre sur les enjeux liés au développement de ces nouveaux métiers, le SERCE a choisi le thème « Croissance verte, emplois verts : quelle réalité pour demain ? » pour sa Table Ronde du 16 juin organisée dans le cadre de son Assemblée Générale. Jean-Louis Caffier, rédacteur en chef de LCI, animera les débats entre experts économiques et de l'enseignement, pouvoirs publics et entreprises.

En réunissant les acteurs de la filière électrique et énergie, les professionnels des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'électricité, des parlementaires et élus régionaux, des représentants de l'enseignement et de la formation, industriels, et journalistes, le SERCE veut démontrer la contribution de toute une filière et apporter des éléments de réponse en faveur d'une croissance verte.

Salle de presse SERCE : www.commLC.com/serce

Service presse

Agence CommLC – 87 bis bd Clemenceau – 95240 Corneilles en Paris - Tél.: 01 34 50 22 36 / 06 78 07 64 55
Catherine Lebee : clebee@commLC.com & Agnieszka Rochowicz : arochowicz@commLC.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues – 28 rue Bayard – 75008 paris – Tél. : 01 47 20 42 30 / e-mail : m.mourgues@serce.fr